

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Edition Chronologique n°23 du 3 juillet 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

Texte n°4

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Chaussy (Val-d'Oise).

*Du 25 mai 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Chaussy (Val-d'Oise).**

*Du 25 mai 2009*

NOR D E F G 0 9 5 1 3 4 5 A

---

*Références :*

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).  
Code de la défense - partie réglementaire, III.  
Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.  
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°23 du 3 juillet 2009, texte 4.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Chaussy (Val-d'Oise) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Magny-en-Vexin (Val-d'Oise) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Magny-en-Vexin exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale <sup>(1)</sup>.

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France, commandant la gendarmerie pour la zone de défense de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,  
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Magny-en-Vexin	Arthies	Aincourt
	Banthelu	Ambleville
	Buhy	Amenucourt
	La Chapelle-en-Vexin	Arthies
	Charmont	Banthelu
	Genainville	Bray-et-Lû
	Hodent	Buhy
	Magny-en-Vexin	Charmont
	Maudétour-en-Vexin	Chaussy
	Montreuil-sur-Epte	Chérence
	Saint-Clair-sur-Epte	Genainville
	Saint-Gervais	Haute-Isle
	Wy-dit-Joli-Village	Hodent
		La Chapelle-en-Vexin
		La Roche-Guyon
		Magny-en-Vexin
		Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
		Omerville
		Saint-Clair-sur-Epte
		Saint-Cyr-en-Arthies
		Saint-Gervais
		Vétheuil
		Vienne-en-Arthies
		Villers-en-Arthies
		Wy-dit-Joli-Village
Chaussy	Aincourt	
	Ambleville	
	Amenucourt	
	Bray-et-Lû	
	Chaussy	
	Chérence	(dissolution)
	Haute-Isle	
	Omerville	
	La Roche-Guyon	
	Saint-Cyr-en-Arthies	
	Vétheuil	
	Vienne-en-Arthies	
	Villers-en-Arthies	